PROCEDURE - Consulter ses droits CPF – AGENT PUBLIC :

1 - Une fois connecté, cliquer sur « Consulter mes droits »



2 - Puis cliquer sur « Consulter l'historique »

Vos droits formation

Vos droits en euros

Ces droits sont acquis au cours de vos activités professionnelles.

Montant disponible

0,00€

③ Consulter l'historique

Q Rechercher une formation

Vos droits en heures

Ces droits sont acquis au cours de vos activités professionnelles dans le secteur public.

Solde disponible

107 h

Onsulter l'historique

⑦ Comment utiliser mes droits publics ?

3 – L'historique de l'agent est maintenant détaillé par année civile



En cas de non alimentation du CPF, merci de bien vouloir adresser au service mutualisateur une capture d'écran de l'historique des droits en heures de l'agent avec le « PRENOM NOM » indiqué dans l'encadré en haut à droit de la page.